



AU
FIL
DE
L'ORGE

ENSEMBLE POUR PRÉSERVER LA VALLÉE

De nouveaux horizons
pour le **Syndicat de l'Orge**

n° 107

MARS 2018



SYNDICAT DE L'ORGE



François Cholley,
 Président du Syndicat de l'Orge
 Maire de Villemoisson-sur-Orge
 Vice-président de Cœur d'Essonne
 Agglomération

Plus que jamais engagé pour l'Orge !

Arrivées de nouvelles communes, rapprochement avec d'autres syndicats, transfert de compétences... j'ai choisi pour ce numéro d'évoquer **les grands enjeux à venir pour notre Syndicat**.

En effet, les communautés d'agglomération de Paris Saclay (Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge, La Ville-du-bois, Linas, Marcoussis, Monthléry et Nozay) et des Pays de Limours (Janvry, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis) ont d'ores et déjà adhéré au Syndicat tout comme la Métropole du Grand Paris. De même trois nouvelles communes veulent nous rejoindre et nous ont déjà confié leur assainissement communal : Angervilliers, Forges-les-bains et Pecqueuse. Enfin le SIHAL (vallée de la Prédécelle) a délibéré pour fusionner avec notre Syndicat... autant de belles perspectives pour 2018 !

Je reste convaincu que la qualité de la rivière, **la protection des biens et des personnes de la zone urbaine aval passe par la gestion intégrée de tout le bassin de l'Orge et de ses affluents**. C'est une responsabilité que nous avons envers nos 400 000 habitants et elle ne saurait être soumise à la procrastination. Nous soutenons donc les démarches pour une gestion intégrée.

En matière de qualité de l'Orge, nous venons de publier notre rapport (données 2016), si les facteurs de dégradation sont toujours en baisse, nous constatons des eaux encore trop chargées en nutriments (azote et phosphore) venant des eaux usées ; une présence continue de pesticides (Ampa et Glyphosate) malgré les interdictions ; des apports d'eaux usées et de polluants agricoles dans les bassins de retenue du Carouge, du Gué, de Morsang et de Lormoy. Enfin, le cuivre et les Hap (hydrocarbures aromatiques polycycliques) sont les micropolluants qui déclassent la qualité de l'Orge et de ses affluents mais on note une nette amélioration sur les autres composants.

À chacun des acteurs de l'eau de notre territoire de ne pas baisser la garde pour atteindre le bon potentiel global en 2027 !

Bonne lecture !



SYNDICAT DE L'ORGE



Sommaire



P03

En amont, en aval
La vie de l'Orge
 Panorama de nos actions



P05

Dans notre élément
 De nouveaux horizons
 pour le Syndicat de l'Orge



P08

Dialogues durables
 Risque inondation :
 qui fait quoi ?



P09



ÉchoSystèmes
 Unis pour lutter contre
 le risque inondation



P10

Seconde nature
 Le Syndicat continue à se transformer
 pour s'améliorer



P12

Découverte
 La Qualité de l'Orge
 sous surveillance



En amont, en aval

La vie de l'Orge

Espaces naturels

La faune de la vallée surveillée de près !

Plusieurs inventaires et suivis faunistiques vont être à nouveau réalisés sur le territoire du Syndicat de l'Orge, notamment au coteau des Vignes, d'Athis-Mons dans l'espace naturel du Perray ou encore dans le parc du château à Morsang-sur-Orge. Ils visent à mieux suivre et connaître notre patrimoine naturel pour mieux le protéger. Certains suivis auront également pour but d'évaluer l'efficacité de nos méthodes de gestion pour les réorienter si besoin.



À l'aide d'amphicapt (pièges à tritons non létaux), 20 mares seront prospectées pour étudier la population des amphibiens. Grenouilles, crapauds, tritons et salamandres n'auront bientôt plus de secrets pour les équipes en charge des milieux naturels.

Des inventaires sur les reptiles sont également prévus avec l'installation d'une cinquantaine de dispositifs (plaques à reptiles) permettant de détecter les reptiles sans oublier des suivis plus minutieux sur les insectes, principalement les **rhopalocères** (papillons de jour), les **orthoptères** (criquets, sauterelles et grillons), les **hétérocères** (papillons de nuit) et les **odonates** (libellules et demoiselles).



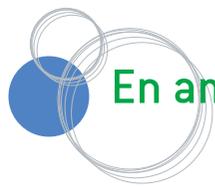
Le Syndicat célèbre 2018

La cérémonie des vœux a été l'occasion pour François Cholley, président du Syndicat de l'Orge, de **revenir sur les différents chantiers réalisés au cours de l'année 2017**.

Il a également salué l'arrivée prochaine de trois nouvelles communes : (Angervilliers, Forges-les-bains et Pecqueuse), au sein de notre Syndicat et réaffirmé que *"la qualité de la rivière, la protection des biens et des personnes de la zone urbaine aval passait par la gestion intégrée de tout le bassin de l'Orge et de ses affluents situés en zone agricole et qu'il soutiendrait par conséquent les démarches pour une gestion globale de la rivière Orge"*.



Retrouvez la cérémonie des vœux sur notre chaîne Youtube



En amont, en aval

La vie de l'Orge

Vallée de l'Orge

Une invitation à la découverte

Deux fois par an, le Syndicat invite ses membres, élus, responsables techniques à la découverte de la vallée.

L'occasion pour nos élus de découvrir les différents sites, les bassins et ouvrages techniques de notre territoire. Au programme de cette journée : l'espace naturel du Perray avec sa roselière, les bassins de retenue de Longpont et Saint-Michel et les travaux de démantèlement de l'ouvrage hydraulique "Guiperreux" avec la démolition des berges maçonnées.



Athis-Mons

Le coteau, la rivière et la promenade

Après de longs mois de travaux, les berges de l'Orge au pied du coteau des vignes offrent un nouveau visage aux promeneurs. **Une visite inaugurale a été organisée en décembre dernier** afin de présenter aux élus, riverains et représentants des associations les résultats des travaux.

Au programme des aménagements : la restauration globale et écologique du site avec des berges en pentes douces, la création d'une zone humide, le retrait d'un ouvrage hydraulique, un espace potager avec des jardinières pour les habitants des résidences voisines et un belvédère qui permet aux promeneurs d'observer le site en prenant de la hauteur !



Retrouvez l'inauguration du site du coteau des Vignes sur notre chaîne Youtube

Épinay-sur-Orge

Abattage des arbres situés sur les berges de l'Orge voie des Prés



Dans le cadre de la **restauration hydro-morphologique de l'Orge**, le Syndicat de l'Orge a lancé en 2013 une étude sur le **site de la prairie des 5 arches**.

Sur 4 scénarios proposés, il a été retenu de remettre la rivière dans son lit naturel tout en conservant une partie de l'Orge actuelle. Ce projet a pour objectifs de **restaurer la dynamique naturelle du cours d'eau, d'améliorer la qualité de l'eau**, de préserver la biodiversité, de lutter contre les inondations (augmenter les zones naturelles d'expansion des crues) tout en maintenant l'accès au public.



Pour réaliser ce projet, l'**abattage des peupliers** était nécessaire. En effet la restauration hydro-morphologique d'un cours d'eau passe par la mise en place de banquettes végétalisées dans le lit mineur avec reprofilage des berges en pentes douces.

De même, ces arbres devenaient dangereux pour un site ouvert au public. Les peupliers sont en effet des espèces à croissance rapide et leur longévité réduite engendre une décrépitude précoce. Cette opération d'abattage a eu lieu en coordination avec les services techniques d'Épinay-sur-Orge, sur la portion de promenade entre le

Breuil et la voie des Prés. Les copeaux de bois ont été mis à la disposition des jardiniers amateurs.



▲ Espace naturel Duparchy à Savigny-sur-Orge

▼ Morsang-sur-Orge



▼ Morte rivière, Viry-Chatillon



Retour sur la crue de janvier 2018 en images

Débit maximum de l'Orge lors de cet événement à Morsang, après la confluence avec l'Yvette : 26 m³/s. En temps normal le débit de l'Orge est de 6 m³/s.

Pluviométrie moyenne en janvier : 50 mm et 110 mm enregistrée en janvier 2018.



▲ Espace naturel Duparchy à Savigny-sur-Orge



De nouveaux horizons pour le Syndicat de l'Orge

.....

Arrivée de nouvelles communes, rapprochement avec d'autres syndicats, transfert de compétences des agglomérations, nouveaux projets... L'actualité du Syndicat de l'Orge ne manque pas de relief. Jean-Marc Bouchy, directeur général des services du Syndicat, revient sur les événements qui ont marqué 2017 et nous éclaire sur les grands enjeux à venir.





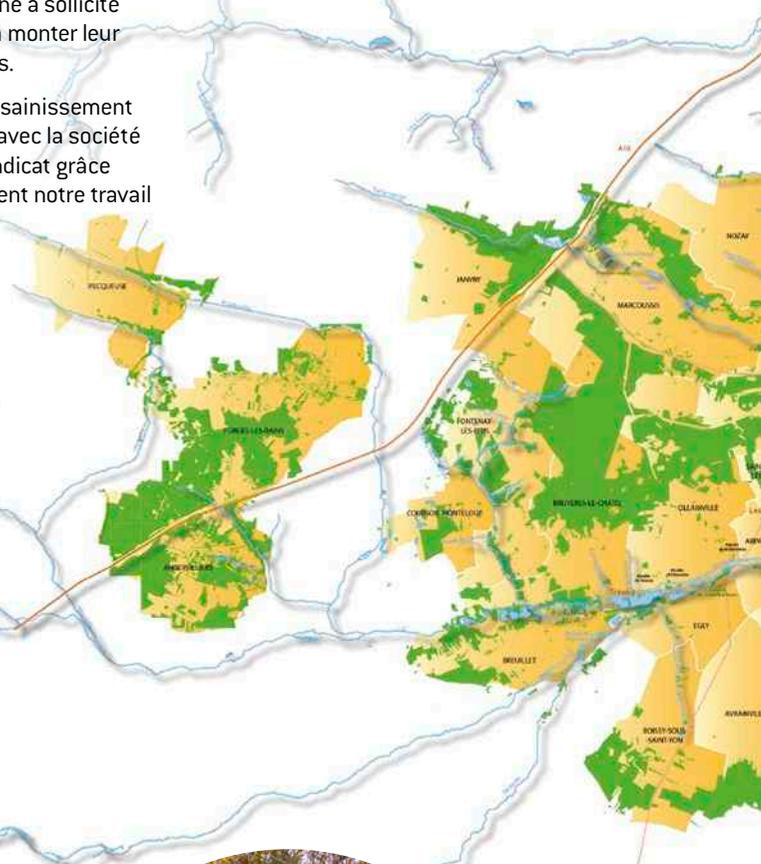
Au Fil de l'Orge : En 2017, trois nouvelles communes vont rejoindre le Syndicat. Pourquoi ont-elles souhaité adhérer ?

Jean-Marc Bouchy : Les démarches d'adhésion de Pecqueuse, Angervilliers et Forges-les-Bains sont en cours. Elles se sont tournées vers nous car ces petites communes ont du mal à faire face aux procédures administratives et techniques pour leurs projets d'assainissement.

Pecqueuse était soumise à des dossiers d'autorisation préfectorale et des dossiers de demande de subvention complexes, c'est pourquoi il y a 3 ans, la commune a sollicité notre soutien comme assistant à maîtrise d'ouvrage. Nous les avons aidés à monter leur dossier, à concevoir le projet technique et à acquérir les terrains nécessaires.

Angervilliers et Forges-les-Bains nous ont contactés pour leurs réseaux d'assainissement et leurs stations d'épuration. Elles étaient arrivées au terme de leur contrat avec la société en charge de cette mission. Ces communes se sont tournées vers notre Syndicat grâce notamment aux communes de la Charmoise situées à proximité qui apprécient notre travail sur des problématiques similaires. Le bouche-à-oreille a été favorable ! Le Syndicat possède une vraie culture de service aux communes, même si elles ne sont pas encore adhérentes. Elles devraient l'être en 2019.

TERRITOIRE
DE LA VALLÉE DE L'ORGE



AFO : Quels sont les projets qui vont être menés avec ces trois communes dans les mois / années à venir ?

JMB : Pour Pecqueuse, nous allons créer une nouvelle station d'épuration pour remplacer l'actuelle qui est obsolète. Les travaux dureront 1 an. Pour Angervilliers et Forges-les-Bains, le Syndicat a pris en charge la gestion des réseaux d'assainissement et les stations d'épuration. Un plan d'actions a été défini sur 2018 et 2019.



AFO : L'année 2017 a été marquée aussi par des événements comme le projet de rapprochement avec le Sihal ou le transfert de compétences des agglomérations. Pouvez-vous nous expliquer les impacts sur le Syndicat de l'Orge ?

JMB : Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite aux lois Notre et Maptam, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) est devenue une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Elles peuvent cependant retransférer cette compétence aux syndicats existants, ce qui a été fait sans hésitation.

Nous avons ainsi accueilli 3 nouveaux membres le 1^{er} janvier 2018 : la communauté d'agglomération Paris Saclay, la métropole du Grand Paris et la communauté de communes du Pays de Limours. Concrètement, cela ne modifie pas nos missions mais cela valorise notre travail, sensibilise ces organismes à la thématique de la rivière et rassemble les acteurs. Quant aux raisons du rapprochement avec le Sihal, elles sont simples.

Toute action menée sur la Prédecelle gérée par ce Syndicat a un impact positif sur la qualité ou les crues des cours d'eau aval. Parallèlement, les recettes de ce dernier, qui repose sur une population peu nombreuse, ne permettent pas de mener tous les projets voulus. Ainsi, un regroupement permettrait d'améliorer l'efficacité globale au bénéfice de l'ensemble des cours d'eau et des riverains.





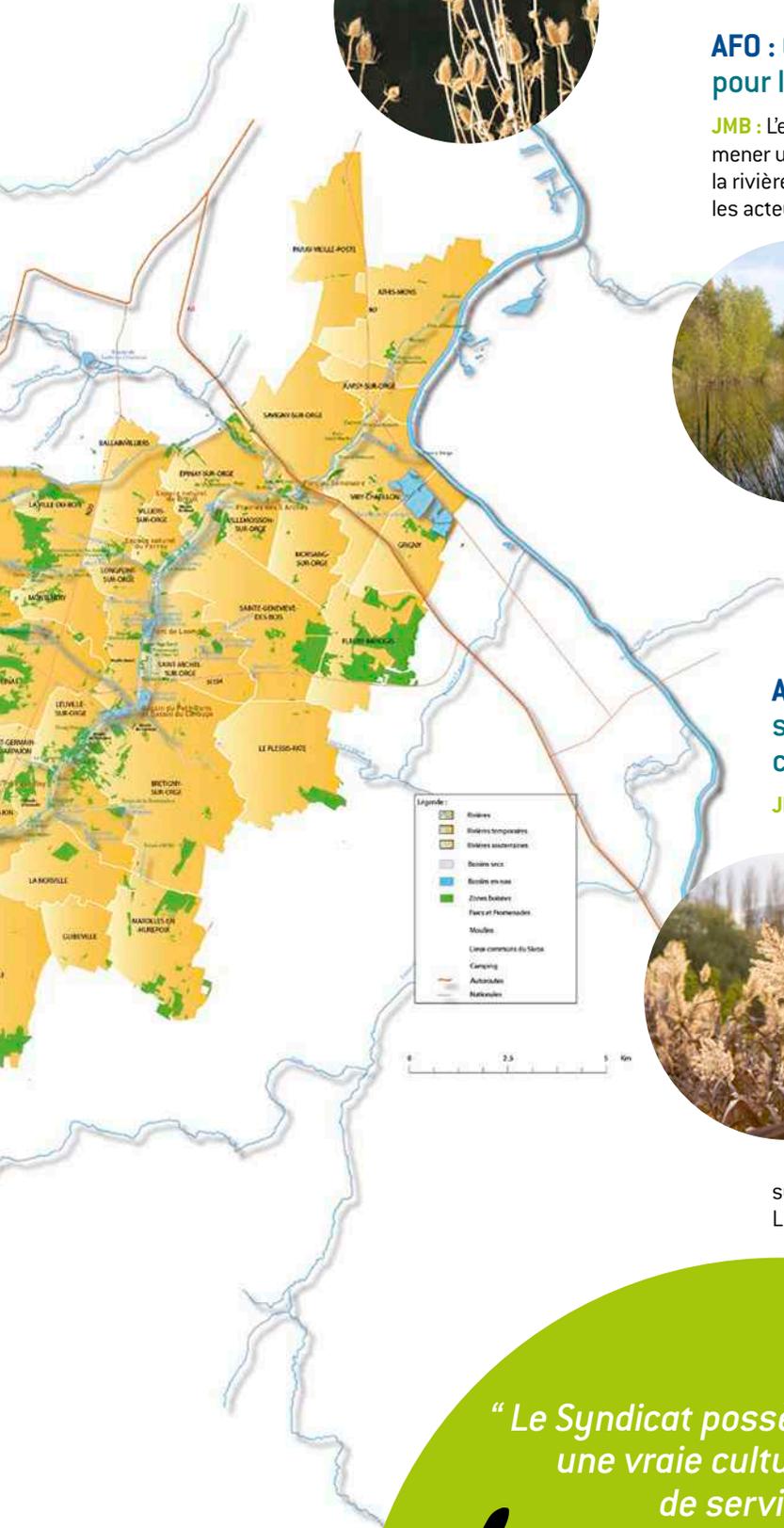
AFO : Quels sont les grands enjeux à venir pour le Syndicat de l'Orge ?

JMB : L'enjeu majeur d'un gestionnaire de cours d'eau est de pouvoir mener une politique unique sur l'ensemble du bassin versant de la rivière. Ainsi, nous souhaitons pouvoir nous rapprocher de tous les acteurs y compris, un jour, à l'extrémité du bassin versant dans les Yvelines.



Pour réguler les crues par exemple, il est important de créer de nouvelles zones d'expansion en amont.

Une structure forte et unique est nécessaire pour cela. Il en est de même pour l'amélioration de la qualité des eaux où de nombreuses actions sur la réduction des rejets d'eaux usées ou sur leur traitement sont à mener, en aval comme en amont.



AFO : En avril 2018, le Syndicat organise un séminaire sur son avenir à horizon 2040. Qu'attendez-vous de ce rendez-vous ?

JMB : Le Président et les vice-présidents seront présents ainsi que les cadres du Syndicat. L'objectif consiste à renforcer les synergies entre eux, à réinterroger nos missions et nos enjeux. Comment nous préparer à certaines évolutions et envisager l'avenir ?



Comment réaffirmer notre rôle, notre positionnement vis-à-vis des communes et communautés ? Toutes ces questions et bien d'autres seront posées. En particulier, que se passe-t-il au-delà des évolutions à moyen terme qui sont engagées ? À quoi risquons nous de devoir faire face : assèchement de la rivière l'été, robotisation de l'entretien ?

Nous devons confronter réalité technique et volonté politique. Ce séminaire sera également l'occasion d'examiner les moyens de lutter contre le réchauffement climatique ou encore de réfléchir sur notre expertise en matière de biodiversité, de trames vertes et bleues. Là encore, nous avons un vrai rôle à jouer.

“ Le Syndicat possède une vraie culture de service aux communes, qu’elles soient adhérentes ou non ”



Jean-Marc Bouchy,
directeur général des services du Syndicat



Risque inondation : qui fait quoi ?

Prévenir le risque inondation reste l'une des missions principales de notre Syndicat. L'Orge n'est pas un cours d'eau tranquille ! La rivière l'a prouvée en juin 2016 où le territoire de la vallée a été le théâtre d'un événement d'une ampleur exceptionnelle et plus récemment encore en janvier dernier.

Fort de ce constat, il convient de développer ce qu'on nomme la culture du risque : connaître le phénomène, s'y préparer, développer les bonnes pratiques, sensibiliser l'ensemble des acteurs au risque inondation. Voilà les enjeux auxquels il faut s'atteler collectivement ! Une inondation est une crise majeure qui fait intervenir différents acteurs. Chacun à un rôle, des responsabilités et des périmètres d'action déterminés qu'il s'agit de comprendre. **ALORS QUI FAIT QUOI ?**

LE MAIRE ET LES SERVICES MUNICIPAUX

Ils ont un rôle très important à jouer en amont de la crise tant en matière de prévention (politique d'urbanisme, élaboration des plans communaux de sauvegarde...) qu'en matière d'information. Le maire a également la responsabilité de la sécurité des biens et des personnes sur son territoire et à ce titre, peut seul être amené à alerter la population ou à décider une évacuation.

LES SERVICES DE SECOURS

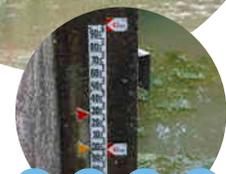
Les pompiers, la police, la sécurité civile et tous les services de secours ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et des biens, les personnes étant bien sûr largement prioritaires par rapport aux biens.

LE PRÉFET

Représentant de l'État dans le département, le Préfet intervient quand la crise excède le niveau communal ce qui est généralement le cas lors d'une inondation. Il coordonne les moyens déployés sur le terrain, prend des décisions (évacuation, interruption des transports en commun...) et apporte une vision globale dans la gestion de l'événement.

LE SYNDICAT DE L'ORGE

De par sa compétence Gemapi (Gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations), le Syndicat joue sur l'ensemble de son territoire de multiples rôles. Avant la crise, il a une mission de prévention et de sensibilisation (via les programmes d'actions de prévention des inondations – PAPI, des travaux hydrauliques, la cartographie des zones inondables ou encore les avis sur les permis de construire). Pendant la crise, il va informer les populations à l'aide des réseaux sociaux et de Vigi'Orge, son système d'alerte aux riverains mais aussi réguler le niveau de l'eau de la rivière afin de limiter et retarder les débordements et enfin mettre sa connaissance du territoire à la disposition des services de secours et des services communaux. Après l'inondation, il prendra en charge le nettoyage des berges, la réparation des ouvrages dont il a la charge et procédera à des analyses qui lui permettront d'affiner sa connaissance des phénomènes hydrauliques.



LA POPULATION

Il est essentiel que les habitants soient des acteurs à part entière lors d'une crise majeure. Pour cela ils doivent être informés, sensibilisés et préparés. Ils doivent par exemple protéger leurs biens. Cela ne sera possible que si l'ensemble des acteurs concernés jouent leurs rôles, mais également si les habitants prennent conscience du risque.



Unis pour lutter contre le risque inondation



Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette, affluent de l'Orge, le Siahvy est confronté aux mêmes problématiques de gestion de crise que le Syndicat de l'Orge. Lors de la crue de janvier 2018, nos deux syndicats ont collaboré pour répondre efficacement à la crise et atténuer les risques. Séverine Collomb, Directrice adjointe en charge des services techniques, revient sur l'importance de cette coordination.

Au Fil de l'Orge : Quel a été votre rôle dans la gestion de la crue de janvier dernier ?

Séverine Collomb : Le Siahvy, tout comme le Syndicat de l'Orge sur son bassin versant, assure une mission de lutte contre les inondations. En tant que Directrice générale adjointe, j'ai assuré, pendant les crues de janvier 2018, le pilotage et la coordination des agents du service "milieu naturel et préventions des inondations". Nos équipes sont organisées pour fonctionner 7J/7 et 24h/24, afin de surveiller, alerter et optimiser le fonctionnement des ouvrages hydrauliques, sous la responsabilité du cadre d'astreinte. Des bulletins d'information, en période de crise, sont publiés, plusieurs fois par jour, sur le site internet et les réseaux sociaux. Des alertes ciblées par SMS, pour les zones les plus sensibles aux inondations, sont également transmises aux riverains inscrits sur la plateforme de téléalerte du Syndicat.

AFO : Quelle coordination avec les différents acteurs et notamment avec le Syndicat de l'Orge pour la gestion de la crue ?

S.C. : Un véritable travail collaboratif, entre le Syndicat de l'Orge, le Siahvy et les autres structures en amont, a favorisé une gestion hydraulique partagée et cohérente. Plusieurs fois par jour, les points téléphoniques entre nos structures ont permis d'ajuster nos actions.

L'objectif principal était de décaler les pics de crues et de conserver un maximum de capacité de stockage, afin d'atténuer les risques de débordements.

Je tiens d'ailleurs à féliciter l'engagement des équipes du Siahvy et du Syndicat de l'Orge, face à ces événements climatiques majeurs, qui ont touché nos territoires respectifs.

AFO : Au regard de cette expérience, quels sont les points à améliorer à l'avenir, lors d'un prochain épisode de crue ?

S.C. : Il nous reste maintenant à affiner et à consolider nos connaissances communes, grâce notamment au lancement d'une étude hydraulique à l'échelle du bassin versant Orge-Yvette, dans le cadre du PAPI. Le modèle permettra de mieux anticiper la dynamique des crues et prioriser les ouvertures et fermetures des bassins de stockage. En parallèle, à l'horizon de l'automne 2018, les outils développés sur le territoire du Siahvy permettront d'anticiper les secteurs inondés sous 3 h, selon les prévisions météorologiques.



Retrouvez les reportages sur notre chaîne Youtube, rubrique Inondation



Pour en savoir plus : siahvy.org et syndicatdelorge.fr

Le Syndicat continue à se transformer pour s'améliorer

La santé et la sécurité des agents préoccupent le Syndicat depuis de nombreuses années. Estelle Veis, responsable QHSE (qualité, hygiène, sécurité et environnement) au Syndicat de l'Orge, nous explique comment ces sujets sont appréhendés aujourd'hui mais aussi comment le Syndicat envisage le renouvellement de ses certifications.



Dès 2003, le Syndicat a abordé une première grande étape en matière de santé et de sécurité avec la certification OHSAS 18001 dont l'une des exigences est de mesurer les risques encourus par les collaborateurs. *“Cela impliquait la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels, précise Estelle Veis. Pour cela, nous avons répertorié tous les risques auxquels étaient exposés les agents par type de métiers ; nous les avons classés par fréquence, gravité, moyens de maîtrise à notre disposition et nous avons mis en place des plans d'actions suivant la notation déterminée. Cette démarche est une base importante pour toute politique santé et sécurité.”*

Suite à la réalisation de ce document unique, le Syndicat a procédé à des achats de matériel plus adapté ou à la mise en place de procédures visant à améliorer la sécurité.



Au plus près des risques pour mieux les combattre

Chaque année, le document unique est remis à jour. Les risques sont réévalués et les plans d'actions réajustés. En 2010 puis en 2015, le Syndicat a souhaité également s'interroger sur le bien-être au travail. Un questionnaire a ainsi été diffusé à l'ensemble des agents. Puis en 2017, les risques psychosociaux ont été intégrés au document unique. *“Nous avons évalué les risques grâce à la démarche de l'INRS⁽¹⁾. Plus d'une centaine heures d'interviews auprès des agents ont été nécessaires. Nous avons mis en place des ateliers pour évaluer les risques, constituer de nouvelles unités de travail et créer des plans d'actions. Il a fallu libérer la parole. Ce n'était pas simple au début mais les agents ont exprimé une certaine curiosité. Au final, 85% d'entre eux ont participé aux ateliers d'évaluation.”*



85 %

des agents ont participé aux ateliers d'évaluation

Au terme de cette démarche, 22 unités de travail ont été redéfinies, au lieu des 18 existantes. *“Nous avons été au plus près des risques et cela a été apprécié. C'était une demande du CHSCT. Sous le couvert de l'anonymat, certaines réalités ont été évoquées. Les agents ont compris que nous étions là pour trouver des solutions. La volonté d'amélioration de la direction du Syndicat a été bien perçue. Le travail était motivant des deux côtés !”*



Aller vers une certification plus adaptée

Si le document unique ne peut pas être considéré comme un élément suffisant pour l'obtention de la certification, il fait en revanche partie des exigences incontournables à la démarche. Deux certifications sont actuellement en cours de renouvellement au Syndicat. *“Le document unique est essentiel mais c'est toute une politique santé et sécurité qui doit être menée. Comment dynamiser la prise en compte de ces sujets dans notre organisation ? Quels relais sur le terrain ? Comment faire circuler l'information ? Comment former les agents ? Il y a beaucoup à faire... La précédente version de la certification OHSAS 18001 datait de 1998 et était en fin de vie. Aujourd'hui, nous allons nous orienter vers la nouvelle norme ISO 45001 qui nous permettra de mieux intégrer notre système de management de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Il sera plus facile grâce à elle de poser des indicateurs, des objectifs et d'assurer son suivi. La substance de la norme OHSAS 18001 se retrouve dans la norme ISO 45001 mais son articulation est différente. L'action y est plus présente et cela nous correspond davantage.”*



Une obsession : s'améliorer en permanence

En parallèle de toutes ces missions, Estelle Veis mène aussi une démarche d'amélioration continue. L'objectif consiste à réaliser des changements, petit à petit, mais de façon permanente afin d'obtenir de meilleurs résultats. *“Nous nous basons sur la démarche PDCA (plan, do, check, act). Elle est matérialisée par une roue qui avance perpétuellement. On se remet en question en permanence pour faire mieux ! La roue est alimentée par les normes. Elles posent des exigences qui demandent des méthodologies de travail pour arriver au meilleur résultat. L'innovation a aussi une grande importance. La démarche d'amélioration continue se base souvent sur des groupes de travail. Cela apporte de la fluidité, de l'interactivité entre les services. Et ça aussi c'est positif pour l'organisation !”*



“Le Syndicat de l'Orge m'a séduite”

Après plusieurs années d'expériences professionnelles en management (performance, innovation, qualité, management) dans différents secteurs, Estelle reprend ses études pour obtenir un Master 2 en QHSE. *“Je cherchais une structure partenaire. Les missions du Syndicat m'ont attirée, ayant toujours eu une forte appétence pour les problématiques environnementales. J'ai donc intégré le Syndicat en tant que stagiaire. Après mon diplôme, on m'a proposé un poste pour continuer à travailler sur les sujets en lien avec mon Master mais aussi pour prendre en charge des thématiques plus larges liées à la certification. J'avais d'autres projets en tête mais finalement j'ai accepté la proposition du Syndicat par conviction. Les missions du Syndicat sont nobles et je suis ravie d'y contribuer.”*



Estelle Veis, responsable QHSE



22

unités de travail ont été redéfinies, au lieu des 18 existantes

[1] Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

La Qualité de l'Orge sous surveillance



Parce que l'eau est un élément essentiel à la vie mais aussi parce que les rivières et les milieux humides constituent une entité écologique riche et vulnérable, il est nécessaire de protéger cette ressource continuellement altérée par diverses pollutions liées aux activités humaines. Le Syndicat de l'Orge œuvre au quotidien pour préserver la rivière et améliorer la qualité de l'eau. État des lieux de la qualité de l'Orge et de ses affluents.

Les résultats montrent une amélioration du **"potentiel écologique"** de l'Orge aval qui passe de **"médiocre"** à **"moyenne" qualité depuis 2009**. Le bilan est donc encourageant au vu de l'objectif de "bon potentiel global" de l'Orge qui doit être atteint en 2027. En ce qui concerne l'état chimique, pour la plupart des stations analysées, les facteurs limitants sont le cuivre*, les pesticides, dont le glyphosate et les HAP** (hydrocarbures aromatiques polycycliques) comme bon nombre de cours d'eau du bassin de la Seine.

Par ailleurs, l'objectif de 2027 ne pourra être atteint qu'à la seule condition que les points noirs (rejets d'eaux usées qui restent la première cause de dégradation de la qualité de l'eau) soient considérés comme une priorité par les collectivités gestionnaires des réseaux (communes et communautés) et par les propriétaires privés pour leur branchement en assainissement.



Tous concernés par la qualité de l'Orge !

- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ni dans son jardin, ni pour l'entretien des toitures car les molécules nocives pour l'homme, la faune et la flore terminent leur course dans la rivière.
- Être conscient que tous les produits déversés dans les réseaux d'eaux pluviales aboutissent dans la rivière.
- Ne pas jeter de lingettes ou coton-tige dans les toilettes car ces produits obstruent les réseaux d'assainissement et les pompes et provoquent des débordements en rivière.
- Alerter dès qu'une pollution est constatée.

* Les principales sources de cuivre :

- Industrie du cuivre et des métaux
- Industrie du bois
- Incinération des ordures ménagères
- Combustion du charbon, d'huile et d'essence
- Fabrication de fertilisants

** Les principales sources de HAP :

- La combustion (véhicules, incinération, chauffage)

